



# Ifremer

**Objet :** Dossier d'autorisation relatif à l'extension et à la requalification du port de Lézardrieux

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**  
**Service Eau, Environnement, Forêt**  
**Unité Eau et Milieux Aquatiques**

## Avis Ifremer

Dinard, le 13 mars 2014

Vos réf. : A 13/11/ DIV

Nos réf. : Ifremer/Littoral/LER/BN.2014.Avis01  
Affaire suivie par Julien CHEVÉ et Patrick LE MAO

### Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles

Bretagne Nord

#### Station IFREMER Dinard

CRESCO  
38 Rue du Port-Blanc  
BP 70 134  
35801 DINARD Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58  
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

#### Siège social

155, rue Jean-Jacques  
Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux  
Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 5 février 2014 (annexe 1) sollicitant l'avis de l'Ifremer sur le dossier élaboré dans le cadre de la demande du Maire de Lézardrieux pour une autorisation d'extension et de requalification du port de Lézardrieux, l'Ifremer peut apporter les éléments suivants.

**DOSSIER REÇU PAR L'IFREMER**

Les pièces reçues sont :

Dossier d'enquête publique au titre du code de l'environnement de l'extension du port de Lézardrieux.

- Pièce 1 : Mention des textes régissant l'enquête publique
- Pièce 2 : Identité du demandeur
- Pièce 3 : Localisation des installations
- Pièce 4 : Nature, consistance, volume et objet des installations – Rubriques de la nomenclature « Eau »
- Pièce 5 : Résumé non technique de l'étude d'impact
- Pièce 6 : Etude d'impact valant document d'incidences
- Pièce 7 : Notice d'incidence Natura 2000
- Pièce 8 : Moyens de surveillance

## INCIDENCE SUR LA FAUNE ET LA FLORE MARINES

L'impact du projet sur la faune et la flore est étudié dans la pièce 6a (annexes 5, 6 et 7). Les études portent sur la macrofaune benthique subtidale de substrats meuble et dur, la macrofaune benthique intertidale de substrats meuble et dur, sur une zone en amont du port, ainsi que sur l'avifaune.

### 1 - Macrofaune benthique subtidale de substrat meuble.

Concernant les habitats benthiques identifiés, la présence de maërl n'est traitée qu'en quelques lignes à la p. 10 : « *les échantillons B et D présentent une importante proportion de maërl vivant contenue essentiellement dans la fractions des graviers* ». Cette présence nécessite des études complémentaires pour définir clairement les contours et la qualité de cet habitat prioritaire (Convention OSPAR), celui-ci étant très sensible à une éventuelle augmentation de la turbidité qui pourrait entraîner une mortalité partielle ou totale des algues calcaires formant cet habitat.

L'analyse de la qualité des peuplements benthiques par les indices M-Ambi, Bentix et I2EC n'est pas recevable, ces indices n'ayant pas été calibrés pour les sables grossiers subtidaux qui constituent la totalité des fonds meubles de la ria devant Lézardrieux. Ces indices ne permettent pas, en l'état actuel, l'évaluation de la qualité des peuplements, contrairement à ce qui est dit dans la conclusion en p. 24.

A la p. 23, la présence de maërl est à nouveau signalée sur les points B et D et des investigations complémentaires sont préconisées. **Celles-ci sont tout à fait justifiées et indispensables** avant les travaux. Le rabot épibenthique SQUAREVE n'est pas utilisé sur ce type de milieu, une bonne caractérisation nécessiterait de l'observation directe, l'utilisation conjointe d'une benne SHIPECK (caractérisation de la qualité de la végétation) et d'une benne Hamon ou Smith Mc Intyre (caractérisation de la faune associée).

### 2 - Macrofaune benthique subtidale de substrat dur

Aucune étude n'est consacrée à ce compartiment alors que la faune fixée de substrat dur est particulièrement riche à cet endroit sur les roches et les épaves. Il s'agit d'un site renommé de plongée naturaliste. On peut y trouver de nombreuses espèces figurant sur la liste des espèces déterminantes pour l'établissement des ZNIEFF marines en Bretagne : *Capnea sanguinea*, *Flustra foliacea*, *Dendrodoa grossularia*, *Sertularia argentea*, *Polysyncraton lacazei*, *Neopentadactyla mixta*...

Cette lacune est à combler car toutes ces espèces pourraient être sensibles à un envasement, même temporaire.

### 3 - Macrofaune benthique intertidale

Les peuplements intertidaux de substrat meuble et dur ont été étudiés sur un espace découvrant en limite sud du port. Ainsi qu'il est dit dans l'étude, les habitats et les espèces rencontrés sont banaux et risquent peu d'être impactés par une augmentation temporaire de turbidité. On peut toutefois regretter que l'étude des substrats meubles intertidaux ne concerne que les niveaux hauts (illustrations 7 à 16 de la page 5 de l'annexe 6). Une plus grande variété faunistique aurait certainement été mise en évidence à proximité du chenal.

### 4 – L'avifaune.

L'Ifremer n'a pas, *stricto sensu* au regard de ses mandats, compétence dans le domaine de l'avifaune. Il s'autorise toutefois les commentaires suivants.

Compte-tenu de l'emprise très limitée des travaux, l'avifaune sera peu ou non impactée par l'extension du port. Il y a inversion, à la page 38, entre les notions de mesures d'accompagnement (ne visant pas à réparer directement le dommage créé mais mettent en œuvre des actions complémentaires de type études spécifiques, participation à un programme de recherche, développement d'actions de sensibilisation, audit environnement en accompagnement du chantier) et de mesures compensatoires (mesures de génie écologique visant un bilan neutre écologique voire une amélioration globale de la valeur écologique d'un site et de ses environs). Les mesures compensatoires ne nous semblent effectivement pas nécessaires pour ces travaux, les mesures d'accompagnement restant du domaine d'appréciation de l'opérateur.

## IMPACT SUR LE MILIEU

Les travaux se répartissent en deux programmes d'actions.

Le programme terrestre est à proprement parlé hors du domaine de compétences de l'Ifremer qui s'intéresse cependant aux éventuels impacts des travaux sur le milieu marin en aval. Dans cet angle de l'expertise, il n'y a pas de remarques particulières pour l'impact du projet sur l'environnement. Les infrastructures prévues s'axent dans une démarche verte (parking végétalisé, noues) et les écoulements sont maîtrisés.

Concernant le programme maritime, si le projet est présenté comme une extension du port, son augmentation restant relative (8% de croissance du nombre de places disponible), son intérêt se porte surtout sur les actions de dragage et de déroctage de la zone en eau profonde.

Le projet traitera d'un volume important de sédiment extrait, 44 600 m<sup>3</sup>. Les procédés de dragage (pelle sur barge, pelle obturable, stockage dans barge),

les procédés de transports (camion étanche) et surtout l'export des matériaux dans un CSDU 2 (Centre de Stockage des Déchets Ultime de niveau 2) permettent d'assurer un impact minimal du projet sur le milieu.

Cependant la circulation des engins et la déstabilisation des vasières entraîneront obligatoirement une remise en suspension des particules fines qui seront exportées par le jusant vers l'aval. Cela ayant pour conséquence potentielle d'obstruer les branchies des filtreurs et de former des dépôts sur les algues et les zostères. L'étude estime à 7500 kg le poids des sédiments s'échappant lors de l'ensemble des travaux de dragage (2,5 mois). Une estimation restreinte de l'impact sur les MES est réalisée, P6c, p18 :

- Pourquoi ne pas avoir utilisé le modèle numérique développé dans cette étude pour évaluer ce type d'impact physique ?
- Cette estimation est toutefois informative et conclut à un impact négligeable. Mais elle présente, bien que dans le cas d'hypothèses pénalisantes, une augmentation de 10 mg/l des MES (Matière En Suspension), passant de 17.2 mg/l à 27 mg/l. Il s'agit d'une augmentation de 60% qui, sans présager des effets écologiques, ne peut être qualifiée de négligeable.
- L'impact du projet est sans doute faible mais un suivi amont/aval des MES ou de la turbidité pendant la durée des travaux est une mesure très simple et très peu coûteuse à mettre en place.

#### ASPECTS SANITAIRES

La collecte des eaux noires et des eaux grises de la plaisance est un point important dans la lutte contre ces rejets sauvages. La mise à disposition d'infrastructure à cet effet est un point positif. Il serait également important de mettre en place des actions pédagogiques à l'intention des plaisanciers pour supporter cette action.

Les résultats des analyses des sédiments ne présentent pas de contamination microbiologique et une contamination très faible en métaux et polluants organiques (respect des normes GEODE).

#### REMARQUES

Le projet fait mention de travaux concernant la partie nord du port. Cependant il figure sur la carte P3 1-3 p5, une zone au sud dénommée « future aire de carénage ». Cette zone ne fait donc pas partie des travaux présentés mais aucune autre information n'est apportée suite à cette carte.

■ Le réseau RNO (Réseau Nationale d'Observation) a été remplacé depuis 2007 par le ROCCH (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique) P6a p39.

Les points du réseau REPHY ne sont pas à jour sur la carte P6a 4-18 p40.

Un état initial de la qualité des eaux est présenté en Pièces 5 et 6. Il fait état, d'après le REB (Réseaux des Estuaires Bretons) d'une légère contamination microbiologique en amont diminuant rapidement vers l'aval. Une contamination de  $10^3$  E.coli/ 100 ml dans le milieu naturel ne peut être qualifiée de légère contamination. Toujours d'après le REB, la carte P6a 4-19 p42 qualifie l'état bactériologique de médiocre. Cet état se retrouve au niveau de la qualité des eaux conchylicoles. L'étude fait référence, P6a p45, aux qualités conchylicoles présentées dans l'arrêté de classement sanitaire de 2010. Il y avait encore une zone de bonne qualité en aval de Lézardrieux. L'arrêté actuel est celui du 13 juillet 2012, aucune zone de bonne qualité n'est présente.

**CONCLUSION**

Tant l'envergure du projet que les choix des moyens de sa mise œuvre, concourent à la minimisation de ses impacts.

Cependant l'expertise du dossier reçu montre une évaluation insuffisante de l'impact des augmentations de turbidités sur les habitats benthiques et en particulier sur le maërl et sa faune associée. Les risques de dégradation de cet habitat d'un grand intérêt écologique sont importants.

En conclusion de son expertise, l'Ifremer émet un avis réservé, l'étude nécessitant l'établissement complémentaire d'un état initial détaillé du maërl. Une évaluation à l'issue des travaux est également nécessaire pour en tirer des enseignements lors des dévasements futurs. Un suivi de la turbidité lors des phases de travaux serait également à mettre en place.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

**Claire ROLLET**  
**Chef de Station Ifremer de Dinard**

**PIECE JOINTE EN ANNEXE**

- Courrier du 5 février 2014 (reçu le 7 février 2014)

-----  
Copie interne Ifremer : Directeur du Centre de Bretagne  
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne